

## FAMILLES RURALES

### ATTESTATION D'ASSURANCE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

| Références du contrat |                  |                  | Correspondant     | Unité de Gestion | Contrat remplacé | Date d'effet |      |       | Date d'échéance |      | Mode de paiement |
|-----------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|------------------|--------------|------|-------|-----------------|------|------------------|
| Service Régional      | N° du Sociétaire | Ordre du contrat |                   |                  |                  | Jour         | Mois | Année | Jour            | Mois | Annuel           |
| 76                    | 05134362M        | 4061             | Samuel MARGUERITE | 1397             | 4058             | 01           | 01   | 2024  | 01              | 01   |                  |

#### SOUSCRIPTEUR DU CONTRAT

Fédération Départementale des Familles Rurales  
De l'Orne  
44 rue de Cerise  
61000 ALENÇON

#### ASSURE

Association Région ESSAY : 206  
Nombres d'adhérents pratiquants garantis en ACC : 0  
Nombre de dirigeants garantis en ACC : 10

#### GARANTIES SOUSCRITES

Assurance de la Responsabilité Civile OUI

*La RCVA est étendue à l'occupation temporaire de locaux mis à la disposition de votre association pour une durée n'excédant pas 21 jours consécutifs et ne revêtant pas un caractère habituel ou récurrent (assemblée générale, banquet par exemple). Capital garanti 1.168.676 €. Cette durée de 21 jours est renouvelable une fois l'été pour les accueils éducatifs de mineurs.*

Assurance RC Personnelle des Dirigeants OUI

Assurance Protection Juridique OUI

Assurance Individuelle Accident

- Adhérents et Pratiquants NON
- Dirigeants NON

Assurance RC Occupant seule OUI : Salle Thuriault Centre Activités ESSAY – Surface 350 m<sup>2</sup>

Assurance Dommages aux Biens NON

Le présent certificat est accordé pour la durée d'une année. A l'expiration de cette durée, il sera reconduit automatiquement d'année en année, sauf dénonciation par l'assuré au Groupama Régional un mois au moins avant la date d'échéance.

L'assuré peut obtenir gratuitement, de la part de la Fédération Départementale, communication du texte intégral des Conditions Générales du contrat, de ses annexes et avenants.

Bois Guillaume, le 26/02/2024

**Pour la Caisse Régionale**

*(Signature)*